

Projet pédagogique

Périscolaire et mercredis

2022/2023

Accueil Courbet

« *L'île Courbet :* »



Direction : Ludivine Lefevre

SOMMAIRE

I) MODALITÉS D'ORGANISATION **p 3**

- 1.1 Lieu et adresse
- 1.2 Organisateur
- 1.3 Modalités d'accès aux accueils
- 1.4 L'équipe d'encadrement
- 1.5 Les horaires
- 1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation
- 1.7 Le budget pédagogique
- 1.8 Les partenariats : CAF, démarche qualité et les papillons blancs

I) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL **p 10**

- 2.1 Vie quotidienne
- 2.2 Les activités
- 2.3 Règles de vie
- 2.4 Sécurité
- 2.5 La communication

I) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL **p 17**

- 3.1 Le contexte réglementaire
- 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 à 6 ans
- 3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil
- 3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap
- 3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)
- 3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternels

II) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES **p 18**

- 4.1 Favoriser le bien-être physique, social et moral
- 4.2 Permettre aux enfants de devenir acteur de leurs journées
- 4.3 Développer un esprit citoyen en sensibilisant à l'environnement

III) LE PROJET D'ACTIVITÉS **p 21**

- 5.1. Le thème global
- 5.2. Description du thème, ses déclinaisons
- 5.3. Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

IV) CONCLUSION ET PERSPECTIVES **p 23**

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

1.1 Lieu et adresse – Environnement

L'école Courbet se situe 16 rue Négrier à La Madeleine (59110). C'est dans cette structure que se dérouleront les accueils périscolaires et ALSH les mercredis.

Mairie de la Madeleine
Rue du Général De Gaulle
Ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15
03.20.12.79.79

La ville de La Madeleine se situe à quelques kilomètres de Lille. Sa population est d'environ 22 000 Madeleinois sur 284 hectares. La Ville est rattachée à la Métropole Européenne de Lille. Elle compte 11 écoles, 2 collèges, 1 lycée et de nombreux équipements culturels et sportifs dont une piscine, une médiathèque et un centre culturel d'animation.

La commune propose durant l'année scolaire et en période de vacances des accueils périscolaires et des accueils de loisirs pour les enfants scolarisés de la maternelle au lycée.

1.2 Organisateur

Organigramme :

Cet accueil est organisé par la Ville de La Madeleine, par le service Enfance-Petite Enfance.

Maire de la ville de La Madeleine	Monsieur LEPRÊTRE Sébastien
Adjointe au Maire « Ecole-Culture-Participation »	Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette
Adjointe au Maire « Famille-Enfance-Jeunesse »	Madame BRICHET Céline
Directrice Famille-Enfance-Jeunesse-Aînés	Madame WISSOCQ Marion
Responsable de services Enfance-Petite enfance	En cours de recrutement
Coordinateur ALSH	Monsieur LAURENT Christophe
Coordinatrice Périscolaire et Mercredis	Madame MUCKA Sandrine
Référente de site/Directrice ALSH Mercredi	Madame LEFEVRE Ludivine

Nos principaux interlocuteurs en mairie sont :

M. LAURENT et Mme MUCKA	Coordinateurs
Mme DEROO Christelle	Dossiers animateurs – Contrats de travail – Heures de travail et Dupas Lebeda – Interlocutrice API
Mr SADEK Moustapha	Matériel pédagogique et municipal – fiches sanitaires enfants – dossiers et éléments administratifs

1.3 Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils périscolaire et de loisirs de la Ville de La Madeleine :

« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville, sur le portail famille ou en Mairie, au service Enfance-Petite Enfance).

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les élèves et se fait au sein de chaque école publique dans une salle adaptée aux activités proposées ou dans la cour.

L'accueil se déroule les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

En maternelle

Le matin de 7h30 à 8h30. Les enfants sont ensuite accompagnés dans les classes par les encadrants.

Le soir de 16h40 à 18h30

En élémentaire

Le matin de 7h30 à 8h20. Les enfants sont ensuite accompagnés dans les classes ou dans la cour par les encadrants.

Le soir de 17h30 à 18h30

Le service de cantine est ouvert à tous les élèves. Pour des raisons de commodité et dans une logique de proximité, les élèves des classes maternelles sont accueillis dans le réfectoire de leur école.

Le service de cantine commence immédiatement après le temps d'enseignement du matin et s'achève au début du temps d'accueil précédant l'entrée en classe l'après-midi. Il comprend le temps du repas et le temps d'animation durant la pause méridienne.

1.4 L'équipe d'encadrement

- **Composition et nombre**

Accueil périscolaire du matin	
LEFEVRE Ludivine	Référente périscolaire BAFD
DUSSAUCY Christelle	ATSEM
Temps du midi	
LEFEVRE Ludivine	Référente périscolaire

MAILLARD Laurine	Agent Polyvalent
DUSSAUCY Christelle	ATSEM
SEINGIER Julie	ATSEM
KAZMIERCZAK Sarah	ATSEM
Accueil Périscolaire du soir	
LEFEVRE Ludivine	Référente périscolaire
MAILLARD Laurine	Agent polyvalent
DEPIERE Océane	Animatrice
POTIN Florine	Animatrice
Le Mercredi	
LEFEVRE Ludivine	Directrice
DEPIERE Océane	Animatrice
BEQUAERT Eugenie	Animatrice
POTIN Florine	Animatrice
SPICY Sophia	Animatrice
SACKO Bintou	Animatrice
GANGA Melyne	Animatrice
COCQUET Jeremy	Animateur
BLAOVET Liam	Animateur
MAILLARD Laurine	Agent polyvalent
MAES Sylvine	Agent polyvalent

Les agents municipaux

RODRIGUES Blanche
BERDIN Armande
MAILLARD Laurine

- Les rôles et fonctions de tous

RÉFÉRENT DE SITE

Responsabilités et devoirs

- Assurer la sécurité physique, morale des enfants et de l'équipe
- Veiller au bon déroulement de l'accueil et régler les dysfonctionnements éventuels
- Prendre en charge les démarches administratives (pointages, bilan, évaluation...)
- Respecter le mode de fonctionnement interne de la Ville
- Avoir un devoir de réserve en tant que représentant de la Ville
- Respecter les échéanciers de travail
- Assurer une veille réglementaire, se tenir informer des instructions départementales de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Rendre l'ensemble des pièces, des outils et du matériel confié
- Assurer le pointage des présents, gérer la tablette et remettre les fiches de pointage au service
- Echanger régulièrement avec le coordinateur
- Préparation du plan d'évacuation des locaux
- Gestion des documents des animateurs (diplômes, bulletin n°3, carnet de vaccination...) et des documents des enfants (ex : fiches sanitaires)
- Préparation des documents en cas de contrôles / Mettre à jour les documents de l'affichage obligatoire
- Gestion des ordonnances, des traitements, du stockage des médicaments
- Préparation et gestion des trousse de secours, en responsabilisant les animateurs sur l'utilisation et la gestion
- Préparation et tenue du registre d'infirmerie

Encadrement des équipes

- Repérer les profils à recruter et encadrer les personnels
- Organiser et suivre les temps de travail des équipes (animateurs)
- Animer des réunions de préparation sur les temps d'accueil
- Faciliter l'intégration, accompagner les animateurs et les évaluer à mi-parcours et autant de fois que cela est nécessaire
- Tenir à jour les absences et les remplacements
- Prendre en charge un groupe d'enfants au même titre qu'un animateur
- Accompagner, assurer un rôle formateur auprès des équipes d'animation, apporter soutien technique et motivation.
- Respecter et faire respecter le matériel mis à disposition

Gestion des relations avec les familles

- Accueillir, informer et dialoguer avec les parents et les enfants
- Remonter les informations importantes au coordinateur

Elaboration et mise en œuvre du projet pédagogique

- Elaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique pour tous les temps périscolaires en lien avec le PE et les orientations éducatives de la Ville.
- Veiller au respect des chartes d'occupation et du règlement de fonctionnement de accueils périscolaires et de loisirs municipaux
- Evaluer le projet, centraliser les bilans, transmettre un bilan global le dernier jour de chaque période au coordinateur.
- Valider les propositions d'animation, rédiger et transmettre les plannings en veillant au rythme de l'enfant,
- Donner en temps réel les informations utiles aux coordinateurs (dysfonctionnements, chiffres, pointages, heures équipes, etc.)
- Participer aux réunions de coordination

Rôle de l'animateur

Responsabilités et devoirs

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Connaître le nombre d'enfants présents / compter les enfants à chaque fois que cela est nécessaire (lors des déplacements, avant pendant et après chaque activité...)
- Connaître le règlement de fonctionnement et les procédures de la Ville.
- Appliquer les consignes de la hiérarchie.
- Connaître la réglementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs.
- Echanger régulièrement avec le référent / le directeur et donner en temps réel les informations utiles.

Encadrement des enfants

- Adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre.
- Accompagner les enfants dans la vie quotidienne.
- Respecter et faire respecter les règles de sécurité et le bien-être des enfants lors des déplacements et/ou au sein de son activité.
- Veiller au bon déroulement des temps de transition (début et fin de séance).
- Donner en temps réel les informations utiles au Référent de site / Directeur
- Savoir effectuer des « soins » (coups, égratignures...) et tenir le cahier d'infirmerie

Animation des temps d'accueil

- Préparer et ranger le matériel et la salle tout en respectant la charte des locaux.
- S'adapter à l'âge et au rythme des enfants.
- Préparer un planning d'activité en tenant compte des moyens mis à disposition par la Ville.
- Utiliser les outils spécifiques imposés par la Ville.
- Prendre en charge son groupe d'enfants.
- Proposer et animer les activités du planning élaboré en équipe (proposer des activités variées et originales)
- Être moteur dans la gestion du groupe et accompagner les enfants afin qu'ils soient acteurs de l'activité ; participer pour montrer l'exemple.
- Prévoir un temps avec les enfants pour le rangement en fin de séance.
- Transmettre au référent de site un bilan d'activité.
- Aborder la thématique du projet dans tous les moments de l'accueil.
- Se montrer polyvalent et animer tout type d'activité.
- Faire face à l'imprévu.

Administratif

- Participer à l'élaboration du Projet Pédagogique, adhérer et assurer la mise en œuvre
- Tenir le cahier d'événements et le cahier d'infirmerie.
- Tenir le cahier de présence.
- Participer à des réunions de préparation, être force de proposition.
- Prévenir sa hiérarchie en cas d'absence.
- Participer activement à son évaluation en milieu et fin de période.

Rôles et fonctions des ATSEM (sur les temps périscolaires)

- Assurer la sécurité physique, morale et affective
- Encadrer les enfants pendant les accueils
- Proposer des activités adéquates, variées, des jeux adaptés à l'âge et au projet pédagogique pendant ces temps d'accueil
- Être un référent pour l'enfant
- Adapter son comportement au groupe d'enfant
- Respecter les choix et le rythme de chaque enfant
- Savoir travailler en équipe
- Instaurer un climat de confiance et de sécurité auprès des enfants

Le personnel de service

- Entretien des locaux
- Mise en place de la salle de la restauration
- Service pendant le temps de la restauration
- Vérification des livraisons de repas (quantité, qualité, etc.)
- Transmission d'informations au référent du site

1.5 Les horaires

Rappel des horaires de fonctionnement	
PERISCOLAIRE	MERCREDIS
Accueil périscolaire du matin 7h30 – 8h30	Accueil réveil 7h30 - 9H
Temps scolaire 8h30 – 11h40	Accueil échelonné 9h – 9h25
Temps de restauration 11h40 – 13h30	Départ des enfants inscrits en matinée 11h45 – 12h
	Départ et arrivée des enfants 13h15 - 13h30
Temps scolaire 13h30 - 16h40	Départ échelonné 16h35 – 17h
Accueil périscolaire du soir 16h40 - 18h30	Accueil détente 17h - 18h30

Horaires et rôles référent :

PERISCOLAIRE	MERCREDIS
<p>7h15 – 9h30 : Mise en place de la salle d'accueil, accueil des parents et des enfants, proposer différents coins d'accueil (dessins, jeux de société, jeux de construction ...) pointage, communication des effectifs prévus en mairie, réservation des repas et goûters</p>	<p style="text-align: center;">7h15 – 12h15 / 13h15 – 18h45</p> <p>Le référent a pour rôles : l'accueil des parents et des enfants, l'ouverture de la grille et la surveillance aux heures des accueils échelonnés, l'accompagnement des enfants ainsi que des animateurs au long de la journée.</p> <p>Il assure également son rôle administratif et la réservation des repas et goûters.</p>
<p>11h15 – 14h : prendre en charge les enfants mangeant à la cantine dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant la cantine, aider au service, proposer des animations aux enfants, pointage.</p>	
<p>16h15 – 18h45 : prendre en charge les enfants allant à l'accueil périscolaire dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant le goûter, proposition de différentes activités aux enfants, accueil des parents, pointage, fermeture de l'école.</p>	

Horaires et rôles animateurs et ATSEM :

PERISCOLAIRE	MERCREDIS
<p>7h30 – 8h30 (ATSEM) : Mise en place de la salle d'accueil, accueil des parents et des enfants, proposer différents coins d'accueil (dessins, jeux de société, jeux de construction ...), accompagnement des enfants.</p>	<p>7h30 – 17h: Eugenie BECQUAERT 7h30 – 13h30: Bintou SACKO-DENIS 8h – 17h30 : Jeremy COQUET 9h – 18h30 : Florine POTIN 9h – 18h30 : Océane DEPIERE 9h – 17h : Sophia SPICY 9h – 17h : Liam BLAEVOET 9h – 17h : Melyne GANGA</p> <p>Avant 9h et après 17h, pendant les accueils réveillés et détente, les animateurs ont pour rôles : l'accueil et l'accompagnement des enfants. Ils mettent en place différents coins de jeux et jouent ou discutent avec les enfants.</p> <p>De 9h à 17h, les animateurs ont pour rôle d'assurer la sécurité des enfants, proposer des animations de qualité et de répondre à leurs besoins le plus possible.</p>
<p>11h30 – 13h40 (ATSEM) : prendre en charge les enfants mangeant à la cantine dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant la cantine, aider au service, proposer des animations aux enfants.</p>	
<p>16h30 – 18h30 (ANIMATEURS) : prendre en charge les enfants allant à l'accueil périscolaire dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant le goûter, proposition de différentes activités aux enfants, accueil des parents.</p>	

1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

Selon la situation sanitaire liée au Covid-19, les aménagements seront maintenus et/ou appliqués en fonction des instructions et des protocoles sanitaires diffusés par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les équipements de la Ville utilisés : La ville dispose de différentes salles de sport et de spectacle qu'il est possible d'utiliser sous réservation.

La mairie met également à disposition des bacs de jeux, de cuisine, de livres, de matériel sportif ... qu'il est possible de réserver.

1.7 Le budget pédagogique : budget alloué par la Ville

Projection sur la répartition (%) du budget ALSH mercredis :

Prestations	Transport	Matériel pédagogique	Alimentation
50 %	25 %	20 %	5 %

Concernant le périscolaire, la Ville alloue un budget spécifique pour le matériel pédagogique, les jeux de société, les livres, le matériel sportif.

1.8 Les partenariats : CAF et démarche qualité, les Papillons Blancs

Les ACM organisés par la Ville sont cofinancés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'utilisateur. Le trombinoscope sera affiché et les animateurs porteront un badge nominatif, permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, ils pourront contacter le service Enfance-Petite Enfance par mail à l'adresse suivante : service-famille@ville-lamadeleine.fr ou via le portail famille.

Accueils des enfants en situation de handicap :

La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants présentant des besoins particuliers.

Cet engagement a été conforté par un partenariat avec le Pôle Ressource Handicap porté par la CAF et l'association les Papillons Blancs.

Ainsi, les responsables, les encadrants des accueils périscolaires (enfance et ados) et les ATSEM ont participé dans un premier temps à une session de sensibilisation de 2 jours enca-

drée par 3 formatrices des papillons blancs afin de connaître les types de handicap, s'approprier des outils, des méthodes permettant l'inclusion des enfants dans les différents accueils de loisirs et dans un second temps à une immersion au sein d'Instituts Médicaux Educatifs d'1 journée à la rencontre d'enfants et de professionnels.

Depuis l'été 2022, dans le cadre de ce même partenariat avec la CAF, la Ville a été en mesure de recruter des animateurs qualifiés dédiés à l'encadrement individuel des enfants ayant des besoins spécifiques.

Cette action est destinée aux enfants bénéficiaires de l'AEEH.

Cet encadrement spécifique sera de nouveau proposé lors des accueils de loisirs des mercredis et des petites vacances.

Actions financées avec le soutien de la CAF du NORD.

I) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

2.1 Vie quotidienne

La journée type mercredi : Le mercredi, les enfants de 3 écoles sont accueillis : Sainte Geneviève (SGV), Jeanne D'Arc (JDA) et Courbet (CO)

7h30 – 9h	Accueil réveil (AR)	
9h – 9h25	Accueil parents	
9h30 – 10h	Rituels du matin et présentation de la journée	
10h – 11h30	Activités	
11h30 – 12h15	Premier service	Temps libre/détente et activités
11h45 – 12h	Accueil parents	
12h15 – 13h	Temps calme ou Repos au dortoir (réveil échelonné)	Deuxième service
12h45 - ...		
13h - ...	Temps libre	Temps calme
13h15 – 13h30	Accueil parents	
14h – 15h50	Activités	
14h30 – 15h50		
15h50 – 16h15	Derniers réveils au dortoir (15h50) et Goûter	
16h15 – 16h30	Rituel du soir et temps de discussion	
16h35 – 17h	Accueil parents	
17h – 18h30	Accueil détente (AD)	

AR/AD : Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée échelonnée et du départ échelonné ainsi que durant certains temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à leurs créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, ... et aiment récupérer leurs dessins. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins. Si l'enfant souhaite reprendre son coloriage de la journée, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant.

Les accueils parents : C'est le temps d'accueil/de départ des enfants qui ne sont pas en AR/AD ou inscrits en demi-journée. Pendant ces temps, la référente est à la porte pour accueillir les parents et les enfants. Les animateurs sont dans les salles, proposent des jeux/activités (plus ou moins autonomes) pour pouvoir accueillir les parents et les enfants à la porte. Chaque groupe est accueilli dans une salle différente. Dans chaque salle, les animateurs proposeront différents « coins » (créativité, lecture, jeux de société, jeux, constructions...).

En raison du protocole sanitaire en place, un animateur de chaque groupe accompagnera la directrice au portail afin d'accueillir les enfants, de les accompagner, et de pouvoir échanger avec les parents.

Les rituels du matin et présentation de la journée : Une fois tous les enfants arrivés, ils participent au rangement de la salle et s'installent pour un rituel, mis en place par les animateurs. Ce rituel sera une façon de se dire bonjour, et de favoriser une cohésion dans chaque groupe. Les animateurs profiteront de ce temps pour présenter la journée aux enfants (le déroulement, les activités etc).

Les activités : durant ce temps, les animateurs proposeront différentes activités aux enfants (sportives, manuelles, créatives, d'expression, grand jeu, contes ... etc).

Temps libre ou de détente : les enfants ont besoin de temps pour jouer librement, soit pour se défouler, soit pour se reposer/se détendre. Après chaque activité, ou pendant/avant si nécessaire, les animateurs proposeront ce type de temps aux enfants.

Le repas et le goûter : Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « *la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service* ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

Le temps calme animé : après le repas, les enfants ont besoin d'un temps calme pour se reposer et digérer correctement. Pendant ce temps, les animateurs ne sont pas inactifs, ils encadrent ce temps en proposant des animations adaptées (relaxation, yoga, histoires, dessins, ...). C'est également pendant ce temps que les animateurs pourront prendre à tour de rôle une pause de 20 minutes.

Le repos au dortoir : Les plus jeunes peuvent encore avoir besoin d'un temps de repos plus important. Ces enfants seront donc accompagnés au dortoir, après un petit temps calme. Durant ce temps, les animateurs s'installent près des enfants, les aident à trouver le sommeil, se calmer, se reposer. La sortie du dortoir est échelonnée. Après 30 minutes allongés, les enfants ne s'étant pas endormis pourront se relever, et partir avec un animateur en activité. Au fur et à mesure des réveils, les animateurs accompagneront les enfants dans leurs salles, afin qu'ils ne restent pas allongés trop longtemps en attendant le réveil des autres enfants.

Les rituels du soir et temps de discussion : Sur le même principe que le rituel du matin, les animateurs mettront en place un rituel du soir. Une façon de se dire au revoir. Ce rituel comprendra un temps de discussion avec les enfants (soit un bilan de la journée, une projection sur la semaine prochaine, une discussion autre ...)

La journée type périscolaire :

7h30 – 8h15	Accueil échelonné des enfants, proposition de coins jeux
8h15 – 8h30	Rangement avec les enfants, passage aux toilettes et accompagnement des enfants dans leurs salles de classe
11h30 – 11h50	Les encadrants vont chercher les enfants dans les classes, passage aux toilettes et début du premier service.
11h40 – 12h15	Proposition d'un temps de jeu ou d'un temps libre aux enfants du 2eme service
12h15 – 12h30	Rassemblement des enfants du 2eme service pour un temps commun (jeu clame, histoire ou chanson)
12h30 – 13h15	Temps libre du premier service, début du dortoir pour les petites sections et deuxième service.
13h15 – 13h30	Passage aux toilettes, et retour dans les classes
16h30 – 16h40	Les encadrants vont chercher les enfants dans les classes, passage aux toilettes et début du goûter
16h40 – 17h10	Temps de goûter
17h10 – 17h30	Rassemblement des enfants pour un temps commun (histoire, jeu, chanson ou temps libre) propositions d'activités par les encadrants
17h30 – 18h30	Temps d'activité

Pour assurer une transition correcte entre les différents de temps de la journée une bonne communication avec l'équipe enseignante est nécessaire. Afin de faciliter ces temps, un tableau de présence (avec photos individuelles) aux différents temps de la journée sera affiché. Ainsi, les enfants pourront visuellement se repérer. Une frise chronologique sera également affichée.

2.2 Les activités

Les activités sont proposées par les animateurs après avoir développé les objectifs pédagogiques. Elles sont donc en lien avec ces objectifs et correspondent au thème de l'accueil. Elles sont proposées par les animateurs, validées et inscrites dans le planning par la référente/directrice. Les activités sont donc adaptées aux enfants, le planning respecte leurs rythmes et besoins.

Une activité n'est pas obligatoire. Plusieurs activités sont proposées afin de satisfaire le plus d'enfants possible. Un enfant qui ne veut pas faire les activités proposées pourra évidemment faire autre chose (jeux en autonomie, activité dans un autre groupe si possible ...).

Pour le périscolaire :

L'équipe fonctionnera avec un planning à la semaine. Chaque encadrant proposera une activité de type différent afin de laisser un choix aux enfants, et de leur laisser la possibilité de faire les différentes activités sur la semaine.

Les types d'activité :

- Activité de création collective (décoration, jeu de société, ... qui restera sur l'accueil)
- Activité de création individuelle (avec laquelle les enfants repartent le soir ou en fin de semaine)
- Activité jeu ou expression (pour décompresser, dehors, en salle de motricité)
- Activité construction/manipulation (pâte à modeler, perles, jeu de construction...)

Pour le mercredi :

Les animateurs proposeront des activités variées, afin que les enfants puissent choisir en fonction de ce qu'ils veulent faire. On trouvera dans le planning des activités communes à plusieurs groupes ou en groupe entier (grands jeux, contes, etc...), mais également des activités en petit groupe, permettant des interactions plus individualisées avec les enfants. Les activités proposées seront différentes chaque semaine.

En plus des activités proposées, les animateurs proposeront des projets sur l'année. Ces projets permettront aux enfants de découvrir des nouveautés, de participer à une production de groupe ou de construire quelque chose de plus abouti qu'une activité classique.

2.3 La restauration (prestataire API)

Le temps de la restauration est un moment convivial où l'enfant peut se détendre et discuter avec ses copains. Les enfants effectueront un passage aux toilettes avant de se rendre dans la cantine afin d'éviter les déplacements pendant le temps de repas et de veiller aux lavages des mains pour tous. Les adultes aideront les enfants à s'installer autour des tables, seront vigilants tout au long du repas et veilleront à ce que les enfants goûtent de tout sans pour autant les forcer. L'autonomie et la responsabilisation des enfants seront mises en place dans la limite des règles et des restrictions liées à la crise sanitaire et au protocole mis en place.

2.4 . Règles de vie

Les règles pour les enfants

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

Les règles concernant les adultes :

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit et donc est interdit.

Le négociable et le non négociable :

Chaque animateur a le droit à une pause (20mn) par jour qu'il prendra quand les enfants seront à la sieste. Les pauses se prennent de manière échelonnée afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil. Les pauses ont lieu dans la structure ou à proximité de celle-ci. Les animateurs resteront joignables et prêts à intervenir en cas de besoin. L'animateur veillera à ne pas mettre le reste de l'équipe en difficulté lorsqu'il prend sa pause.

Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains...).

Les téléphones portables doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.

Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat,...). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,...), avec l'accord des parents.

Les retards (abusifs) et les absences non justifiées ne sont pas autorisés. L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (directeur ACM et Mairie).

Pendant les temps de repas, il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions.

2.5 Sécurité : procédures de la Ville

Différentes procédures ont été mises en place par la ville afin de faciliter le fonctionnement des accueils et garantir la sécurité des enfants. Parmi elles on trouve les procédures : PPMS, incendie, accident ville, absence référente, ...

Pour exemple, la procédure absence permet en cas d'absence du référent, d'avoir une action identique et connue de toute autorité afin de mettre ou de garder en sécurité les enfants accueillis.

Les numéros utiles :

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueil et mise à disposition des parents.

Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensable lors des déplacements.

2.6 La communication

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement des accueils. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents, les plannings seront visibles et des papillons seront distribués pour toutes les activités dites exceptionnelles avec des précisions sur leur organisation (horaires, tenue de sport, ...).

Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

I) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

3.1 Le contexte réglementaire (DDCS/Lois/Ville)

PERISCOLAIRE	MERCREDI
<p>Les taux d'encadrement sont d'un encadrant pour 10 enfants en accueil périscolaire et d'un encadrant pour 20 enfants en cantine.</p>	<p>Le taux d'encadrement défini par la DDCS est d'un animateur pour 8 enfants et d'un animateur pour 5 enfants en piscine, en maternelle.</p> <p>L'équipe doit être composée d'au moins 50% d'animateurs diplômés BAFA. Le nombre d'animateur non diplômés ne peut dépasser 20 % et le nombre d'animateur stagiaire ne peut dépasser 50 %.</p> <p>L'ALSH est soumis à une déclaration DDCS. Sans cette déclaration, l'accueil ne peut ouvrir.</p>

Les accueils répondent à des instructions départementales, et sont dans l'obligation de répondre aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

Un règlement de fonctionnement de la ville est appliqué dans toutes les structures d'accueils collectifs de mineur. Ce règlement est mis à disposition dans la structure.

3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 ans ½ à 6 ans ou de 6 à 11 ans

	Tout petits/petits	Moyens/grands
Besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité affective, morale et physique - un temps de repos/calme important - Stimulation sur le plan moteur - Laisser exprimer sa créativité - Favoriser des temps de jeux libres - Besoin de manipulation, de découvrir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité affective, morale et physique - un temps calme en début d'après midi - Stimulation sur le plan moteur - Laisser exprimer sa créativité - Besoin de se sentir écouté, compris, ... - Expérimenter, découvrir. - Besoin de se sentir appartenir au groupe
Social	<ul style="list-style-type: none"> -2 ans : n'a pas le sens du partage, possessif -3 ans : peut attendre que ses besoins soient satisfaits 	<ul style="list-style-type: none"> - Commence à jouer avec des autres enfants - Moins centré sur lui même -Sait donner, partager, recevoir - Se montre préoccupé lorsqu'un autre enfant est contrarié

Affectif/émotions	<ul style="list-style-type: none"> -Veut l'approbation des adultes - Peut avoir des craintes et angoisses imaginaires 	<ul style="list-style-type: none"> -Exprime ses besoins par des mots « je suis fatigué » - Commence à exprimer sa colère par des mots plutôt que par ses gestes. -Bonne estime de soi et fier de ses réussites -Maîtrise mieux les expériences qui le frustrant et l'effraient
--------------------------	---	--

C'est sur ces besoins que va se baser l'organisation de l'accueil. Le travail de l'équipe encadrante sera de répondre le plus possible à ces besoins en prenant en compte le développement social et émotionnel des enfants.

Concernant les capacités des enfants (motrices, langage, jeux ...) une documentation sera proposée à l'équipe sur l'accueil.

Temps calme et sieste :

De 2 à 4 ans, le besoin de sieste est indéniable. Les animateurs encadrent également ce temps, favorisant l'endormissement des enfants.

Au-delà de 4 ans, certains enfants peuvent encore avoir besoin de ce temps de sieste, d'autres n'ont plus besoin ni envie. Il est important de toujours proposer un temps de repos, de veiller à l'état de fatigue de l'enfant.

Pour les enfants ne faisant plus la sieste, les animateurs proposent alors un temps calme. Ce temps calme est préparé et encadré, il ne consiste pas simplement à un temps allongé, statique et silencieux. Histoires, jeux calmes, activités simples encadrées, relaxation ... toutes ces choses peuvent être proposées, le but étant toujours de proposer un temps plus calme sollicitant le moins possible les enfants, leur permettant de souffler après le repas.

3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil

La bienveillance est la capacité à se montrer indulgent, gentil et attentionné envers autrui d'une manière désintéressée et compréhensive. La bientraitance renvoie à une attitude du personnel encadrant, cherchant à garantir la sécurité, rester respectueux de l'enfant, le valoriser .

Ces termes peuvent renvoyer aux « douces violences », qui sont des moments où l'encadrant, sans en avoir conscience (de façon involontaire et non préméditée) va à l'encontre de ses missions garantissant la sécurité affective de l'enfant. Ces douces violences sont peu connues, mais ce terme se répand dans le champs de l'éducation. Les encadrants de l'ALSH ne sont pas forcément familiarisés avec ce terme, mais cependant, ils doivent être sensibilisés et avoir un regard critique sur leurs pratiques afin de préserver les enfants de ces violences.

Certaines attitudes doivent être adoptées afin d'entrer dans le cadre de la bienveillance :

- faire preuve d'empathie
- une communication verbale et non verbale positive
- Savoir écouter
- Être patient
- Travailler en équipe, échanger, communiquer
- Être plus dans le conseil, l'explication, la compréhension que dans la réprimande ou la critique négative.

Ces attitudes valent pour le bien-être des enfants mais également pour celui des encadrants.

3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap

Cf 1.8

3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville :

« En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

– Conditions d'accès à la prestation

Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- Responsabilités

Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents.

L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.

Le constat de la non-application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

3.6. Outils spécifiques à l'accueil des maternelles

Les équipes d'animation de l'accueil mettent en place plusieurs outils pour l'ALSH :

- Une frise chronologique descendante. Celle-ci indique les temps forts de la journée (accueil, activité, repas, temps calme ...). Les enfants ont ainsi plus de facilité à se repérer dans le temps.
- Un tableau des humeurs. Les enfants ont la possibilité d'exprimer leurs émotions au cours de la journée. Ce tableau peut s'utiliser sur plusieurs temps définis dans la journée, ou de façon autonome tout au long de la journée.
- Une charte de vie. Elle est définie et mise en place dès le premier jour de l'accueil, avec les enfants. Ainsi les animateurs et les enfants construisent ensemble les règles de leur groupe.
- Des affiches d'identification des locaux fournies par la ville. Ces affiches sont mises à hauteur des enfants dans toutes les écoles, leur permettant d'avoir des repères visuels, connus, des différents lieux qu'ils fréquentent.

I) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principes fondamentaux sont :

- Favoriser la **construction de la personnalité des enfants et des jeunes.**

Il s'agit d'accompagner les enfants et les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

- Développer la notion de **respect de soi et des autres.**

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun. L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage.

- Développer la notion de **respect de son environnement.**

Par le développement pour les enfants et les jeunes, et avec eux, d'une démarche participative liée aux enjeux que représentent la protection de la planète et la transition écologique.

Par l'encouragement, l'accompagnement, le suivi, la formation des équipes encadrantes pour la mise en place d'outils, d'actions, d'animations autour de la découverte de la nature, de la compréhension des enjeux écologiques (gaspillage alimentaire en restauration, l'apiculture et ses bienfaits comme plus généralement la faune et la flore, sensibilisation énergétique, recyclage...), afin de considérer l'importance de notre planète pour le bien de tous.

- Consolider la **socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.**

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et de la communication. C'est aussi favoriser entre les groupes d'âge en accueils

et les différentes populations du territoire (enfants de 0 à 3 ans, personnes âgées..) les rencontres, les liens.

- Favoriser la *mixité sociale*

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- Favoriser la *découverte d'environnements nouveaux et l'apprentissage de la vie collective.*

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun. Des séjours courts, dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances, permettent de répondre à ces objectifs.

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :

- *Petite enfance* :

La Ville accorde une place importante à l'accompagnement du tout-petit en amont de son entrée à l'école (0-3 ans). Le sentiment d'estime de soi et de sécurité affective du jeune enfant lui sera essentiel pour son devenir. La notion de plaisir partagé sera développée à travers les actions mises en place (ateliers enfants parents dans le cadre des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents utilisant des supports tels que la musique, la danse, la motricité libre, la lecture, les conférences, les groupes de parole, le Lieu d'Accueil Enfants Parents).

En continuité, dans les Accueils Collectifs de Mineurs, la volonté de la Ville est de mettre en place des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de repères affectifs... au travers d'animations répondant aux besoins physiologiques du petit enfant (rythme quotidien, hygiène...)

4.1 Favoriser le bien-être physique, moral et social

Individualiser l'accueil et les échanges	Développer le sentiment d'appartenance à un groupe	Être à l'écoute des besoins et envies des enfants
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer/discuter avec l'enfant • Diversifier les goûts • Appuyer les efforts et réussites • Adapter le temps de repos • Mise en place de porte manteaux/étiquettes de lits • Tableau des humeurs/émotions • Adapter le type d'activité à l'enfant, en fonction de son état et de ses envies • Activité autonome pour les enfants qui ne voudraient pas participer à certains moments 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des temps de discussion en groupe • Jeux collectifs, en veillant à intégrer tous les enfants (grand jeux, conte ...) • Rituels du matin et du soir • Débriefing de la journée • Etablir les règles communes • Veiller à ce que l'équipe soit cohérente 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer plusieurs activités • Laisser le choix de faire ou ne pas faire l'activité • Proposer des activités variées et originales (sport etc) • Inscription aux projets • Être attentif à l'état physique et émotionnel des enfants (est ce qu'ils ont bien mangé ? Sont-ils fatigués ? ...)

4.2 Permettre aux enfants de devenir acteur de leurs journées

Impliquer les enfants dans l'accueil	Développer l'autonomie	Libre accès
<ul style="list-style-type: none"> • Temps de discussion • Ne pas imposer une activité • Création du planning avec les enfants • Projets proposés par les animateurs, développés avec les enfants • Création du trombinoscope • Mettre en lumière des solutions accessibles et adaptées (les excuses, la discussion, comment et quand prêter les jeux ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner au débarrassage, chef de table • Mettre en place et ranger l'activité avec les enfants • Responsabiliser sur des tâches simples (éteindre la lumière, chef de rang, ranger leurs affaires ...) • Expliquer et montrer l'exemple 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix dans les activités • Choix des couleurs, matières, équipes etc ... • Tableau des humeurs • Activités autonomes encadrées • La demi-journée sans planning où les enfants décident • Meuble autonome (avec le matériel pour réaliser plusieurs types d'activité)

4.3. Développer un esprit citoyen, en les sensibilisant à leur environnement

Sensibiliser	Les actes concrets
<ul style="list-style-type: none">• Jauge de mesure écologique (en rapport avec le thème)• Réaliser des activités avec du matériel de récupération (jeux de société, circuit voiture ...)• Jardinage et sensibilisation à la nature• Découverte de thème/activité particulière par des jeux/activités ou sorties, avec un suivi, une évolution, pour se familiariser et sensibiliser• Utiliser la transition écologique comme fil rouge pour les grands jeux, les contes etc, de façon ludique• Activités autour de la faune et la flore• Tableau : « la Baleine »	<ul style="list-style-type: none">• Poubelles de tri dans chaque salle• Utiliser du matériel de récupération plutôt que d'acheter du neuf• Eteindre les lumières en sortant des salles, vérifier les robinets• Ramasser les déchets dans la cour• Utilisation d'ardoise pour limiter les feuilles/ feuilles de brouillon pour les dessins/cahier de dessin par période• Vote d'activité, participation à l'organisation• Limiter le gaspillage alimentaire (dans l'assiette)• Vérifier l'état des lieux après un pique-nique ou un goûter en extérieur.

I) LE PROJET D'ACTIVITÉS

5.1 Le thème GLOBAL

« *L'île Courbet : un monde à fabriquer* »

Bienvenue sur l'île Courbet, Une île où tout est possible, tout est fabricable ! Ici, les jeux, l'art, la décoration, les plannings, les activités en tout genre sont fabriqués par nous, les Courbesiens ! Nous participons également à la fabrication du futur. On fabrique des gens, des gens avec leurs émotions, leurs besoins, leurs différences et surtout, des gens avec de bons gestes pour notre île, pour notre planète. Ici, on pense à tout, et tous ensemble. On s'exprime aussi, beaucoup ! On se fabrique nous- même, pour devenir ce que l'on veut. On apprend à s'écouter nous, et les autres. On fabrique des discussions, des échanges, et du coup, une île où chacun à sa place.

Bref, Courbet est une île où l'on fabrique un monde qui nous ressemble, plein d'imagination. Bienvenue sur notre île !!

5.2 Description du thème, ses déclinaisons

Ce thème est assez vaste pour pouvoir aborder chaque sujet intéressant les enfants au cours de l'année. Cela nous permettra de pouvoir tout mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs.

Chaque période sera définie avec les enfants. L'équipe prendra en compte leurs idées et leurs envies pour pouvoir établir avec eux le planning.

Nous veillerons également à aborder des thèmes importants pour la construction de notre île :

- l'écologie
- le vivre ensemble
- l'épanouissement individuel et collectif
- la connaissance de notre environnement
- les rôles et fonctions de chacun ...

Ces différents thèmes seront amenés de façon ludique, au travers de jeux, activités, spectacles et grandes animations.

5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

Les mercredis :

Les activités proposées seront en rapport avec le thème et répondront aux objectifs pédagogiques définis avec l'équipe. Ces activités seront variées, originales et adaptées à la tranche d'âge.

Un conte animé pour présenter la période sera proposé chaque premier mercredi. Il y aura également par période : une activité exceptionnelle, une prestation ou sortie en rapport avec le thème et/ou les objectifs pédagogiques, et 3 matinées de projet.

Le périscolaire :

L'équipe proposera 2 activités par soir, en rapport avec le thème et les objectifs pédagogiques.

L'équipe veillera également à ce que les activités proposées soient toujours adaptées à la tranche d'âge ainsi qu'aux envies et besoins des enfants.

Un projet sur l'année sera à réfléchir avec les enfants : L'idée d'une « jauge » écologique, construite avec les enfants et qui servira toute l'année pour qu'ils puissent mesurer ce que nous aurons abordé.

Pour le mercredi comme pour le périscolaire, l'équipe veillera constamment à ne pas mettre les enfants en difficulté trop importante. Étant sensibilisés aux besoins et capacités des enfants en fonction de leur âge, les animateurs solliciteront des compétences déjà acquises chez

l'enfant, en cours d'acquisition, ou les accompagneront correctement dans le développement de nouvelles capacités.

1. **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

Les mercredis, comme en périscolaire, l'équipe travaillera autour d'objectifs larges, permettant d'aborder un maximum de thèmes, plaçant l'enfant au cœur de la découverte de son monde. Le bien-être individuel et collectif de chaque personne fréquentant l'accueil est pour nous une priorité. Le thème, nos valeurs et nos objectifs vont également dans le sens d'une sensibilisation et d'une implication de tous dans la protection de l'environnement. C'est pourquoi durant l'année, les enfants seront constamment sollicités et aiguillés afin d'acquérir des réflexes simples mais applicables quotidiennement.

L'équipe de l'accueil Courbet mettra tout en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions, afin qu'ils passent de bons moments, riches et amusants

Afin de pouvoir vérifier si nous atteignons nos objectifs, des procédures d'évaluation ponctuelles et générales sont mises en place. Les retours des enfants et des parents permettent un regard sur l'organisation et un réajustement si nécessaire. Des grilles d'évaluation ont également été créées afin de vérifier, rappeler et réajuster les actions mises en place. Enfin, des bilans de fin de période permettent un retour sur les éventuels dysfonctionnements

Grille d'évaluation du projet de fonctionnement :

Insatisfaisant	1
Moyennement insatisfaisant	2
Moyennement satisfaisant	3
Satisfaisant	4

Intitulés	1	2	3	4	Remarques
Fonctionnement général					
Les locaux sont adaptés à l'accueil					
Les outils de la ville sont utilisés					
Gestion des temps de repas et de goûter					
Le thème est visible					
Les règles sont respectées					
L'équipe d'encadrement					
Temps d'activité respectés					
Les activités sont adaptées					
Temps calme/de détente et temps libre respectés					
Transmission des informations et communication avec les familles					
Accueil des enfants et des parents					
Les attitudes des animateurs sont bienveillantes et bienveillantes					
La direction					
Les affichages obligatoires sont en place					
Le budget est respecté, le cahier des comptes tenu					
L'équipe est coordonnée, informée et accompagnée					
Les temps forts sont organisés					
Les présences et les réservations des repas/goûter sont faites à temps.					
La communication avec l'organisateur					
Les enfants					
Les enfants ont participé aux rituels					
Les enfants ont participé aux activités					

Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques :

Intitulés	1	2	3	4	Remarques
Le bien être					
Mise en place de rituels avec chaque groupe					
Présence d'au moins temps fort par semaine					
Création d'une charte de vie					
Présence de jeux et de créations collectives					
Responsabilisation des enfants (rangement, installation, débarrassage ...)					
Mise en place des après-midi/matinées « au choix »					
La transition écologique					
Les enfants ont éteint la lumière en sortant des salles					
Utilisation de poubelles de tri					
Mise en place d'activité autour de l'écologie, le recyclage etc					
Bac de récupération matériel					
Jauge écologique					
Acteur					
Tableau des humeurs utilisé					
Présence d'activité d'expression					
Organisation des plannings avec les enfants					
Réajustement sur la base du discours des enfants					
Choix multiple dans les activités					
Autonomie à la cantine					
Présence de différents « coins » dans la salle					

Grille d'évaluation et de bilan du projet d'activités :

Projet : ...				
	Date 1	Date 2	Date 3	...
Effectif				
Réalisation				
Implication des enfants				
Place du choix dans l'activité				
Débriefing sur l'activité				
Réajustements éventuels				
Projection sur ce qu'il reste à faire.				